

PISTE 2026

PATINAGE ARTISTIQUE

Commentaires, résultats et attribution des cartes de talents de Swiss Olympic

Communication destinée aux athlètes, familles, entraîneur-e-s, clubs et associations régionales.

Le présent document vise à présenter les résultats PISTE 2026 de manière complète, transparente et compréhensible, ainsi que les conséquences de ces résultats en matière d'attribution des cartes de talents de Swiss Olympic (SOTC) et d'intégration dans les cadres de Swiss Ice Skating – Saison 2026-2027

Ittigen, le 7 avril 2026

1. Documents de référence et cadre de la communication

Les informations concernant l'ensemble du programme [PISTE 2026](#) sont en ligne dans la rubrique Sport de performance sur le site de Swiss Ice Skating depuis le 15 septembre 2025, y compris tous les documents permettant une lecture optimale de la présente communication :

- [Manuel PISTE 2026 Patinage artistique](#)
- [\(F\)TEM Patinage artistique - Sport de performance](#)
- [Concept de sélection pour le cadre régional de Swiss Ice Skating - saison 2026-27](#)
- [Concept de sélection pour le cadre national de Swiss Ice Skating - saison 2026-27](#)

Le présent document concerne uniquement les échelons de cadres de la relève de Swiss Ice Skating (T1-T4) considéré par [PISTE 2026](#), tant sur le plan national que régional.

2. Participation à PISTE 2026

À la clôture des inscriptions, le 5 février 2026, les candidat-e-s à PISTE 2026 se répartissaient comme suit :

Rubrique	Données
En nombre	178 candidat-e-s
Par discipline	169 candidat-e-s en patinage artistique individuel 2 candidat-e-s en Patinage artistique par couple 7 candidat-e-s en Danse sur glace par couple
Par âge	La moyenne d'âge des candidat-e-s est de 14 ans ½, et 77% des candidat-e-s auront moins de 16 ans au 1er juillet 2026, alors que 23% candidat-e-s auront 16 ans ou plus.
Par genre	86%, de candidates 14% de candidats
Par région	64 candidat-e-s sont membres de KZEV 51 candidat-e-s sont membres de ARP 37 candidat-e-s sont membres de EVBNZ 11 candidat-e-s sont membres de OEV+TGEV 11 candidat-e-s sont membres de FTP 4 candidat-e-s sont membres de BEV
Par club	36 clubs de Swiss Ice Skating sont représentés selon la licence des candidat-e-s à la clôture des inscriptions au 5 février 2026 dont : KZEV.DUB → 20 candidat-e-s KZEV.ZOE → 17 candidat-e-s ARP.FRI → 14 candidat-e-s EVBNZ.BER → 10 candidat-e-s EVBNZ.BAS → 9 candidat-e-s

3. Commentaires sur le classement PISTE 2026

À la fin du processus et du traitement de l'ensemble des données pour PISTE 2026, 160 athlètes de la relève de Swiss Ice Skating sont classé-e-s, étant précisé que :

- 5 candidat-e-s ont renoncé à participer à l'ensemble du programme PISTE 2026 pour raisons médicales (blessure de longue durée). Ils et elles apparaissent en bas du classement comme « non classé-e-s » (WD), mais sont intégré-e-s dans les cadres de la relève de Swiss Ice Skating à leur juste niveau et selon le concept de sélection des cadres de Swiss Ice Skating pour la saison 2026-27.
- 1 candidate a renoncé à participer à PISTE 2026 après la clôture des inscriptions pour abandon. Elle apparaît également en bas du classement comme « non classée » (WD).
- 2 candidates et 1 candidat ont décidé de s'orienter vers le cadre national d'élite de Swiss Ice Skating pour la saison 2026-27 en fonction de leur possibilité d'éligibilité liée à l'âge et dans le cadre de la transition mise en place selon le concept de sélection des cadres de Swiss Ice Skating pour la saison 2026-27. Les athlètes n'apparaissent pas dans le classement, mais devaient toutefois être inscrit-e-s à PISTE 2026 au 5 février 2026 pour être considéré-e-s.
- 1 candidate et 1 candidat pratiquant ensemble le patinage artistique en couple ont été pris en considération sans passer par PISTE, en raison des spécificités de leur discipline et du faible nombre de candidat-e-s dans cette catégorie cette année. Le couple est intégré dans les cadres de la relève de Swiss Ice Skating à son juste niveau et selon le concept de sélection des cadres pour la saison 2026-27.
- 4 candidates et 3 candidats pratiquant la danse sur glace en couple ont été pris en considération sans passer par PISTE, en raison des spécificités de leur discipline et du faible nombre de candidat-e-s dans cette catégorie cette année. Les couples sont intégrés dans les cadres de la relève de Swiss Ice Skating à leur juste niveau et selon le concept de sélection des cadres pour la saison 2026-27. Les athlètes devaient toutefois être inscrit-e-s à PISTE 2026 au 5 février 2026 pour être considéré-e-s.

En outre, 14 candidat-e-s n'ont pas participé - soit complètement (10), soit partiellement (4) - aux sessions de tests physiques (critère III : niveau de performance physique) organisées par Swiss Ice Skating pour des raisons médicales. Ils et elles sont toutes et tous considéré-e-s dans l'attribution de points pour ce critère dans la mesure du possible, avec une dévaluation du 10% du score de PISTE 2025 pour celles et ceux ayant complètement dû renoncer à cette épreuve en 2026.

4. Rappel relatif à la protection des données et à la méthode de calcul

Conformément aux dispositions applicables en matière de protection des données ainsi qu'aux principes de transparence et d'égalité de traitement, la présente publication ne contient que les informations strictement nécessaires à la compréhension des résultats et des décisions de sélection.

Les données personnelles non indispensables à la publication, notamment les dates de naissance, les scores détaillés par critère ainsi que toute autre donnée permettant une identification excessive des candidat-e-s, ne sont pas rendues publiques.

Les résultats sont publiés exclusivement sous la forme d'un total de points (sur 100) et, le cas échéant, du statut de sélection correspondant. Ce total est établi par l'addition pondérée des trois domaines d'identification conformément au concept en vigueur :

Domaine	Pondération
I Parcours de l'athlète	20 %
II Niveau de performance spécifique	60 %
III Niveau de performance physique	20 %
Total	100 %

L'ensemble des données provisoires a été communiqué individuellement aux candidat-e-s lors des sessions de tests physiques, afin de leur permettre de contrôler les scores établis pour les domaines I et II. À l'issue de la session, chaque athlète a en outre reçu une feuille de scores relative au domaine III.

L'ensemble des données enregistrées a ainsi pu être vérifié avant d'être transmis à Swiss Olympic pour validation, conformément au processus en vigueur.

Les données détaillées ainsi que les critères d'évaluation peuvent être communiqués individuellement aux athlètes concerné-e-s, respectivement à leurs représentant-e-s légaux pour les mineur-e-s, sur demande adressée à Swiss Ice Skating.

5. Classement - PISTE 2026

Le classement est publié en annexe.

Le présent document a pour objet d'expliquer la logique d'attribution des cartes de talents de Swiss Olympic (SOTC) et les conséquences de ce classement en matière d'intégration dans les cadres de la relève de Swiss Ice Skating pour la saison 2026-27.

6. Attribution des cartes de talents de Swiss Olympic (SOTC)

En fonction du classement de PISTE 2026, les cartes de talents de Swiss Olympic (SOTC) sont attribuées par Swiss Ice Skating selon la répartition suivante - pour une validité du 1er mai 2026 au 30 avril 2027 - en fonction des quotas disponibles, et selon les conditions en vigueur pour intégrer les cadres de Swiss Ice Skating pour la saison 2026-27.

Les SOTC sont envoyées par courriel directement par Swiss Olympic aux talents concernés à partir du 1er mai 2026.

Le score détermine le niveau de SOTC. L'intégration effective dans un cadre dépend ensuite des conditions complémentaires prévues dans les concepts de sélection de Swiss Ice Skating (notamment critères sportifs, test de niveau, âge d'éligibilité, clause médicale et, le cas échéant, épreuve de performance ultérieure).

6.1 Synthèse des règles d'attribution par PISTE 2026

Score PISTE 2026	Carte attribuée	Condition complémentaire	Conséquence / Cadre de la relève de Swiss Ice Skating
≥ 65 points	SOTC Nationale	Critères et âge d'éligibilité pour le cadre national de la relève A validés	Intégration dans le cadre national de la relève A
	SOTC Nationale	Critères et/ou âge d'éligibilité pour le cadre national de la relève A non validés	Intégration au cadre national de la relève B, avec la possibilité de participer à une épreuve de performance lors du Test Skate

			de Dübendorf (du 7 au 9 août 2026), en vue d'intégrer le cadre national de la relève A, sous réserve de remplir le critère d'âge pour la catégorie ISU Junior (avoir au moins 13 ans au 1 ^{er} juillet 2026)
≥ 55 points	SOTC Nationale	Critères pour le cadre national de la relève B validés	Intégration dans le cadre national de la relève B
	SOTC Nationale	Critères pour le cadre national de la relève B non validés ou clause médicale applicable	Intégration provisoire dans le cadre national de la relève B, sous réserve d'une épreuve de performance lors du Test Skate de Dübendorf (du 7 au 9 août 2026)
≥ 37 à < 55 points	SOTC Régionale	Test de niveau SIS acquis au 31.03.2026 ouvrant l'accès aux Championnats suisses 2027 dans la catégorie d'âge concernée	Intégration dans le cadre régional de la relève + Possibilité de participer à une épreuve de performance lors du Test Skate de Dübendorf (du 7 au 9 août 2026), en vue d'intégrer le cadre national de la relève B pour les athlètes de moins de 16 ans au 1 ^{er} juillet 2026 ayant un score ≥ 50 points
	Talents Locaux	Test de niveau SIS non acquis au 31.03.2026, mais athlète âgé-e de moins de 16 ans au 1 ^{er} juillet 2026	Participation éventuelle aux activités régionales selon les règles de l'association régionale dont l'athlète dépend géographiquement par son club
< 37 points	Talents Locaux	Moins de 16 ans au 01.07.2026 et participation à PISTE 2026	Participation éventuelle aux activités régionales selon les règles de l'association régionale dont l'athlète dépend géographiquement par son club

6.2 SOTC Nationale (T4|T3)

L'ensemble des athlètes ayant obtenu un score au-dessus de 55 points à PISTE 2026 reçoivent une SOTC Nationale.

- Les athlètes ayant validé les critères requis conformément au point 6.1 pour le cadre national de la relève de Swiss Ice Skating sont sélectionné-e-s selon l'échelon correspondant et conformément au concept de sélection du cadre national de Swiss Ice Skating pour la saison 2026–2027, pour autant qu'une demande ait été déposée en bonne et due forme par leur entraîneur-e principal-e avant le 31 mars 2026.
- Les athlètes n'ayant pas validé l'ensemble des critères pour le cadre national de la relève de Swiss Ice Skating, ainsi que les blessé-e-s de longue durée bénéficiant de la clause médicale, sont toutefois provisoirement intégré-e-s au cadre national de la relève de Swiss Ice Skating, sous réserve d'une épreuve de performance (dite « *Recall* ») qui se tiendra lors du Test Skate de Swiss Ice Skating à Dübendorf, du 7 au 9 août 2026. En cas de réussite, les athlètes concerné-e-s seront confirmé-e-s dans le cadre national de la relève de Swiss Ice Skating.

En cas d'échec, ils et elles seront orienté-e-s vers le cadre régional de Swiss Ice Skating dont ils et elles dépendent géographiquement par leur club. Toutes les informations ainsi que les conditions y relatives seront communiquées en temps utile, directement aux athlètes, aux familles, aux entraîneur-e-s et aux responsables régionaux concernés, par le chef du sport de performance.

6.3 SOTC Régionale (T2)

L'ensemble des athlètes ayant obtenu un score supérieur ou égal à 37 points, mais n'excédant pas 55 points, à PISTE 2026 reçoivent une SOTC Régionale.

- La limite initialement fixée à 40 points a — encore une fois cette année — été abaissée à 37 points afin de permettre l'encouragement du plus grand nombre possible de patineuses et de patineurs dans le cadre de la promotion du sport de performance.
- Les athlètes en possession, au 31 mars 2026, du test de niveau de Swiss Ice Skating ouvrant l'accès aux Championnats suisses 2027 dans leur catégorie d'âge, et remplissant les critères d'éligibilité au 1er juillet 2026 sont intégré-e-s au cadre régional de la relève de Swiss Ice Skating conformément au concept de sélection pour le cadre régional de Swiss Ice Skating - saison 2026-27. Les athlètes de moins de 16 ans au 1^{er} juillet 2026 ayant un score supérieur ou égal à 50 points ont la possibilité de participer – s'ils ou elles le souhaitent - à une épreuve de performance (dite « *Recall* ») lors du Test Skate de Dübendorf (du 7 au 9 août 2026), en vue d'intégrer le cadre national de la relève B le cas échéant.
- Les athlètes qui ne sont pas en possession, au 31 mars 2026, du test de niveau de Swiss Ice Skating ouvrant l'accès aux Championnats suisses 2027 dans leur catégorie d'âge, et remplissant les critères d'éligibilité au 1er juillet 2026, mais qui ont moins de 16 ans au 1er juillet 2026, ne reçoivent pas de SOTC Régionale. Ils et elles sont listé-e-s parmi les Talents Locaux le cas échéant.

6.4 Talents Locaux (T1)

Toutes les patineuses et tous les patineurs de moins de 16 ans au 1er juillet 2026 ayant participé à PISTE 2026 et ayant obtenu un score en dessous de 37 points sont listé-e-s parmi les Talents Locaux. Ils ou elles reçoivent une SOTC Locale. Ces patineuses et patineurs peuvent néanmoins être invité-e-s à participer aux activités du cadre régional de la relève de Swiss Ice Skating dont ils et elles dépendent géographiquement, selon les règles propres aux différentes associations régionales.

7. Disposition transitoire relative aux Talents Locaux

Dans le cadre de la transition vers la nouvelle promotion du sport prévue dès 2027, l'équipe du sport de performance de Swiss Ice Skating ainsi que les responsables des cadres de chaque région ont, à titre expérimental pour la saison 2026-27, prévu la possibilité d'ouvrir l'inscription sur la liste des Talents Locaux à toutes les jeunes patineuses et à tous les jeunes patineurs âgés de moins de 12 ans au 1er juillet 2026 en possession au 31 mars 2026 du test de niveau de Swiss Ice Skating requis pour les Championnats suisses 2027 (Young Novice | U12). Ils et elles devaient être inscrit-e-s directement par les responsables des cadres de chaque région avant le 31 mars 2026.

Le nombre total de ces talents locaux complémentaires s'élève à 27 jeunes patineuses et patineurs, qui figureront également sur la liste des Talents Locaux à compter du 1er mai 2026. Ils et elles sont invité-e-s à prendre part aux activités mises en place pour les membres du cadre régional de Swiss Ice Skating selon les règles propres aux différentes associations régionales.

Par cette démarche, Swiss Ice Skating entend promouvoir, à l'échelon local, cantonal ou régional, un plus grand nombre de talents locaux en vue de leur développement futur. Dans cette perspective, une passerelle F3 → T1 sera envisagée dès la saison 2027-28, dans le cadre d'un nouveau projet de sport populaire (sport de masse).

8. Publication des cadres et suivi des athlètes

Les listes des cadres de Swiss Ice Skating - saison 2026-27 - seront publiées en ligne dans la rubrique « cadres » au 1er mai 2026 : <https://www.swissiceskating.ch/fr/patinage-artistique-et-danse-sur-glace/sport-de-performance/cadres>

Les athlètes sélectionné-e-s dans le cadre national seront suivi-e-s par l'équipe de sport de performance de Swiss Ice Skating, sous la coordination du chef du sport de performance, pour la saison sportive 2026-27. Une communication directe individualisée sera établie par le chef du sport de performance avec l'athlète, sa famille, son/sa entraîneur-e principal-e et les entraîneur-e-s nationaux à partir du 1er mai 2026.

Les athlètes sélectionné-e-s dans le cadre régional de Swiss Ice Skating sont détaché-e-s sur les organisations des associations régionales de Swiss Ice Skating, sous la direction de l'entraîneur-e national-e de la relève responsable de cette coordination, pour la saison sportive 2026-27. Les responsables des cadres de chaque région prennent directement contact avec les familles et les entraîneur-e-s des sportives et sportifs concerné-e-s à partir du 1^{er} mai 2026. Les activités mises en place sont obligatoires pour les athlètes listé-e-s dans le cadre régional de Swiss Ice Skating, mais aussi proposées facultativement, et selon les règles propres aux différentes associations régionales, pour les jeunes patineuses et patineurs listé-e-s parmi les Talents Locaux à partir du 1^{er} mai 2026.

9. Nombre total des cartes de talents attribuées pour les athlètes de la relève en patinage artistique de Swiss Ice Skating - saison 2026-27

Type	Nombre (au 31 mars 2026)
SOTC Nationale	39
SOTC Régionale	85
<i>Talents Locaux</i>	67
Total	191

Le nombre total comprend l'ensemble des talents (T1 à T4) se voyant attribuer une SOTC pour la période du 1er mai 2026 au 30 avril 2027. Il inclut non seulement les athlètes issu-e-s de PISTE 2026, mais également les couples (patinage artistique et danse sur glace), les athlètes blessé-e-s de longue durée ainsi que les talents locaux complémentaires (voir point 7).

10. Disposition linguistique

En cas de doute ou de confusion dans les termes employés dans ce document rédigé parallèlement en français et en allemand, c'est toujours la version française qui fait foi.

Ittigen, le 7 avril 2026

PISTE 2026

EISKUNSTLAUF | PATINAGE ARTISTIQUE

SWISS

ICE SKATING

	I	II	III	Total		
1	19,421	60,000	18,500	97,921	Tzimpoukakis L.	Leandra
2	19,368	58,629	14,500	92,498	Ezhova V.	Valeriya
3	17,211	57,524	15,600	90,335	De Angelo S.	Sandro
4	17,842	55,696	15,680	89,218	Süess M.	Mayuka
5	17,474	57,651	14,040	89,165	Dibbern E.	Elisabeth
6	17,263	55,652	15,300	88,215	Schmid G.	Gion
7	14,526	49,285	16,800	80,611	Sekulovski E.	Eugenia
8	14,184	47,511	18,200	79,895	Haymoz N.	Noélie
9	15,158	50,218	12,250	77,626	Brandenburg A.	Anastasia
10	13,132	45,614	15,660	74,406	Sekulovski M.	Marina
11	12,737	40,076	19,600	72,413	D'Andrea A.	Ava
12	14,105	39,083	18,980	72,169	Werlen K.	Kiki
13	13,158	44,846	13,250	71,254	Bacsa O.	Olivia
14	14,000	41,108	15,300	70,408	Brenner N.	Nils
15	16,158	37,034	17,010	70,201	Yalcin L.	Lara
16	14,632	43,687	11,440	69,758	Klaric E.	Eleni Anna
17	17,053	37,261	14,210	68,523	Repond C.	Caline
18	10,868	41,267	16,320	68,455	Bessire S.	Sayra
19	10,974	39,373	18,090	68,436	Garcia N.	Naira
20	12,316	41,977	13,500	67,793	Maksymec M.	Maximilian
21	12,368	39,728	14,040	66,137	Martinenghi E.	Elena
22	18,158	30,792	16,800	65,750	Albert F.	Flynn
23	10,579	36,792	15,390	62,761	Ciprietti Z.	Zoé
24	9,184	32,225	18,090	59,499	Bischofberger A.	Anura
25	9,500	30,359	18,600	58,459	Hofmann C.	Calysta
26	9,447	34,243	14,280	57,970	Fürbringer K.	Kate
27	11,632	29,099	17,085	57,816	Amann O.	Orfeo
28	9,737	34,015	13,725	57,477	Wendler U.	Uzumaki
29	8,158	29,337	19,110	56,605	Wyss T.	Tammaro
30	10,316	27,934	17,980	56,229	Wüst A.	Aurelia
31	9,421	31,161	14,850	55,432	Poltorak Y.	Yakov
32	8,079	32,265	15,080	55,424	Marrone A.	Alesya
33	12,947	27,607	14,790	55,344	Brandenberg R.	Regina
34	8,132	27,387	15,680	51,199	Harmanci P.	Pelin
35	10,263	27,140	13,630	51,033	Krueger E.	Emma
36	7,026	30,201	13,780	51,007	Blöchliger V.	Vivienne Severine
37	6,789	29,204	14,040	50,034	Acklin N.	Noélie
38	6,395	27,218	16,240	49,853	Adadzi G.	Giulia
39	5,342	31,785	12,720	49,847	Wälti P.	Pierina
40	7,684	27,280	14,560	49,524	Levin T.	Taissia
41	7,553	25,753	15,660	48,966	Donateo S.	Sophie
42	6,711	29,649	12,500	48,860	Holdener N.	Naelia
43	6,737	28,286	13,780	48,803	Achermann L.	Lara
44	6,474	28,914	13,110	48,497	Tischler J.	Jayana

45	6,895	25,844	15,300	48,039	Cziprian V.	Vendel
46	6,632	25,908	15,120	47,660	Petrus A.	Aimée
47	7,763	23,042	16,200	47,005	Heusler A.	Alyssa
48	6,447	26,527	13,750	46,724	Olmos K.	Kayla
49	6,211	26,355	14,040	46,606	Schrag C.	Celina
50	4,105	29,085	13,000	46,190	Iannantuoni C.	Caly
51	5,500	26,975	13,455	45,930	Berter N.	Noemi
52	7,342	23,347	14,790	45,479	Ragueneau D.	Derya
53	5,974	22,666	16,800	45,440	Wechsler C.	Chiara
54	6,421	23,552	15,390	45,363	McCammon F.	Fernanda
55	6,684	23,365	15,300	45,349	Widmer A.	Angelina
56	5,553	24,028	15,680	45,260	Senser L.	Lea
57	6,816	25,722	12,420	44,957	Iceva A.	Ana
58	3,000	27,953	14,000	44,953	Tobler R.	Ronja
59	5,184	24,143	14,850	44,177	Maliev. E.	Emilie
60	5,684	23,639	14,850	44,173	Puzzo E.	Eva
61	4,684	23,410	15,080	43,174	Damisch O.	Olivia
62	6,342	22,157	14,400	42,899	Donateo V.	Vivienne
63	5,316	24,070	13,500	42,885	Türler V.	Victoria
64	3,500	27,336	11,760	42,596	Küffer V.	Vanessa
65	4,447	26,037	11,700	42,185	Schey L.	Leona
66	4,211	26,086	11,760	42,056	Molinari G.	Giada
67	5,579	21,766	14,700	42,045	Suter Y.	Yivi
68	5,553	21,164	15,300	42,017	Meier A.	Alexa
69	4,211	26,360	11,232	41,803	Baier M.	Manisha Anouk
70	5,368	23,172	13,000	41,540	Kunz T.	Tala Sophie
71	6,474	21,708	13,340	41,522	Roulin E.	Even Dea
72	4,842	23,160	13,500	41,502	Munda E.	Elina
73	3,947	21,034	16,520	41,501	Muntwyler S.	Sonja Anina
74	5,105	21,547	14,840	41,492	Kaufmann L.	Lilly
75	3,368	21,120	16,900	41,388	Rohr E.	Emilia Elena
76	5,737	24,575	10,750	41,062	Rohrbach L.	Léonie
77	4,895	22,149	14,000	41,044	Randon N.	Nina
78	3,579	25,369	11,960	40,908	Schmid S.	Sanna
79	4,895	27,793	7,992	40,680	Lutz V.	Vera Sophie Marianna
80	4,000	24,100	12,420	40,520	Van Der Geest E.	Ejnie
81	4,842	21,141	14,400	40,384	Stutz A.	Alexandra
82	5,053	24,778	10,400	40,231	Oppeliger T.	Timéa
83	5,447	22,687	11,880	40,014	Riesco V.	Melina
84	4,474	22,572	12,528	39,574	Eisenmann A.	Alexandra
85	6,737	21,367	11,400	39,504	Wyss C.	Cassandra
86	5,342	21,289	12,760	39,391	Muggli L.	Lavinia
87	5,947	22,708	10,692	39,347	Guggisberg V.	Vianne
88	3,474	20,399	15,400	39,272	Cuenat G.	Giulia
89	5,421	23,704	10,000	39,125	Touron A.	Alissa
90	4,368	21,069	13,630	39,067	Salem L.	Linda
91	6,289	21,055	11,700	39,044	Cantarelli N.	Noëlle
92	3,526	23,614	11,750	38,890	Zufferey A.	Aline

93	4,000	20,043	14,840	38,883	Begley L.	Lia
94	4,921	21,000	12,960	38,881	Bocchino L.	Lea
95	3,737	20,311	14,580	38,627	Jungkind P.	Pauline
96	5,026	21,202	12,300	38,528	Avanzini G.	Giulia Lea
97	5,684	21,234	11,600	38,518	Avanzini A.	Anna Elena
98	5,184	22,648	10,530	38,362	Steffens N.	Naoki
99	4,737	21,344	12,267	38,348	Payne S.	Sophia
100	5,421	20,701	12,000	38,122	Dillier J.	Julie
101	4,842	20,395	12,880	38,117	Diele L.	Ladina
102	3,632	21,769	12,600	38,001	Cantarelli A.	Alizée
103	4,158	21,492	12,220	37,870	Piccirillo F.	Francesca
104	3,737	19,943	14,000	37,680	Jaunin M.	Mathilde
105	3,474	20,871	13,250	37,595	Casagrande M.	Moana
106	3,947	17,353	16,200	37,500	Von Virag M.-L.	Marie-Lou
107	5,395	19,734	12,300	37,429	Fürbringer L.	Lily
108	5,158	20,993	11,220	37,371	Bourgau Y.	Yaron
109	4,737	20,143	12,470	37,350	Kumar C.	Chloe
110	5,079	19,704	12,480	37,263	Banchet A.	Angie
111	4,421	18,687	14,040	37,148	Codrington N.	Noa
112	4,579	22,103	10,400	37,082	Vollenweider M.	Mila
113	4,132	19,932	13,000	37,064	Friederich J.	Jade
114	2,737	22,096	12,220	37,053	Overney L.	Lucie
115	4,053	20,937	12,040	37,029	Künzler K.	Kim
116	3,289	22,195	11,270	36,755	Hefti J.	Joline
117	3,526	19,171	14,040	36,738	Kruse E.	Emily Rose
118	3,526	19,608	13,250	36,384	Trochet A.	Anna
119	5,447	18,034	12,600	36,081	Kappes F.	Frederik Maximilian
120	3,211	19,905	12,960	36,075	Hellinckx M.	Maya
121	3,895	19,716	12,150	35,760	Serafino C.	Chiara
122	2,395	19,984	13,000	35,378	Rezzonico G.	Giulia
123	3,947	17,114	14,300	35,361	Kuhn S.	Selina
124	4,105	20,033	11,200	35,338	Berglas E.	Elin
125	3,211	18,107	13,920	35,237	Pedurthe Lauga E.	Eve
126	4,000	19,742	11,100	34,842	Ueberhart J.	Joy Elly
127	3,526	18,550	12,690	34,766	Bridevaux S.	Sophia
128	3,105	18,868	12,740	34,713	Barnett A.	Amelia
129	2,474	20,304	11,880	34,657	Renfer E.	Elina Deva
130	4,842	19,981	9,280	34,103	Schlauri S.	Shannon
131	3,000	18,549	12,480	34,029	Kristic S.	Sara
132	3,263	20,736	9,800	33,799	Bliznakova K.	Kristeya
133	3,158	18,646	11,960	33,764	Constantin G.	Giulia
134	3,947	18,625	11,020	33,592	Jolidon L.	Luna
135	3,211	17,891	12,470	33,571	Jocic M.	Mila
136	4,053	18,479	10,920	33,452	Gianoli G.	Giulia
137	6,500	17,820	9,120	33,440	De Beer E.	Eben Michael
138	4,263	19,586	9,450	33,299	Gambon D.	Delia
139	3,158	16,796	13,338	33,292	Grob E.	Eyovin Sophie
140	3,211	19,257	10,800	33,268	Salinetti V.	Valentina

141	4,526	19,181	9,300	33,008	Niedermann J.	Julia
142	3,211	18,627	11,070	32,908	Vadon L.	Lucrezia
143	2,579	18,271	11,700	32,550	Jocic T.	Tara
144	3,737	18,316	10,440	32,493	Schubiger S.	Saga
145	2,737	17,894	11,700	32,331	Simon M.	Maria
146	2,842	18,478	10,730	32,050	Grünig J.	Johanna Sofia
147	4,737	17,945	9,280	31,962	Jeyarajah J.	Jovia
148	3,789	19,495	8,370	31,654	Wüthrich L.	Laura
149	4,526	19,283	7,569	31,378	Maliev C.	Charlotte
150	4,421	16,320	9,180	29,921	Meier Y.	Yannick
151	3,974	19,190	6,480	29,643	Item G.	Giulio
152	2,000	17,506	9,594	29,100	Iannantuoni M.	Mya
153	3,789	17,808	7,200	28,797	Bösch L.	Larina
154	1,579	18,510	8,500	28,589	Stiller A.	Anne Viktoria
155	2,053	17,588	8,580	28,221	Rayroud A.	Angélique
156	3,289	14,314	10,530	28,134	Stutz L.	Léon
157	4,026	16,523	7,200	27,750	Winter B.	Bastien
158	3,158	11,046	8,640	22,844	Grzybeck G.	Gwen-Maël
159	2,737	0,000	13,920	16,657	Pflaum Z.	Zoë
160	2,789	0,000	0,000	2,789	Samek J.	Jakob
WD					Brüngger C.	Chiara
WD					Carvalho	Meyane
WD					Streit S.	Sara
WD					Cantarelli C.	Coralie
WD					Krueger L.	Leonora
WD					Salignon-Stuckart L.	Lorena